



Congés payés non versés

Par Moustache

Bonjour, ayant effectué l'an dernier une rupture conventionnelle avec mon ancien employeur, mais ce dernier n'ayant jamais réglé ses cotisations à la caisse CIBTP, celle-ci n'est pas en mesure de me verser mes CP.

J'ai donc fait une demande en référé par le biais d'un avocat, (payant car pas d'assistance juridique) et je suis sorti gagnant.

Cependant aucune nouvelles de l'entreprise.

Deux mois plus tard l'avocat à mandaté un huissier pour une saisie attribution payante elle aussi et à ma charge vu qu'elle s'est avérée infructueuse, le compte bancaire étant en gros déficit.

Quels sont mes prochains recours ? Est il normal pour le créancier de devoir déboursé sans fin au risque de grosses pertes pour faire appliquer un jugement en sa faveur ? Surtout afin de percevoir des CP.